

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 MAI 2026

**Délibération n°2026.05.069.B**

**Aménagement de la Flow vélo : cession de la parcelle cadastrée AB43P (C) sur la commune de Trois-Palis**

**LE DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 06 mai 2026

**Secrétaire de Séance**: Eric BIOJOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents** : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : Stéphanie MARCHAND à Samantha LANDREAU, Gérard ROY à Gérard DESAPHY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à François ELIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026\_05\_69B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026  
Publication : 19/05/2026

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.05.069.B**

Rapporteur : Monsieur MARTIAL

**AMENAGEMENT DE LA FLOW VELO : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AB43P (C) SUR LA COMMUNE DE TROIS-PALIS**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : [10601 -1) TOURISME]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Promotion des modes doux

Le comité d'itinéraire de la Flow Vélo fédère plusieurs collectivités locales (Région, départements, intercommunalités et communes) autour d'un projet à vocation touristique d'aménagement d'une voie cyclable dotée des services utiles aux cyclotouristes entre Thiviers (24) et L'île d'Aix (17) en traversant le département de la Charente.

Cette voie cyclable traverse les communes de GrandAngoulême le long de la Charente et notamment les communes de Linars et Trois-Palis. Le comité d'itinéraire a souhaité que le parcours soit dévié de son tracé d'origine au plus près du fleuve Charente.

GrandAngoulême a ainsi engagé les démarches d'acquisition des parcelles nécessaires pour l'aménagement de la voie cyclable le long de la Charente.

Un accord est susceptible d'être conclu pour l'acquisition de la parcelle AB179 (ex AB38p) à un particulier, en contrepartie d'un échange avec la parcelle AB43p (c) à surface identique.

L'acquisition fera l'objet d'une décision du Président par délégation du conseil communautaire.

Vu l'Avis des Domaines,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la cession de la parcelle AB43p (c) d'une surface de 264 m<sup>2</sup> sur la commune de Trois-Palis, à un particulier, pour un montant de 132 €, les frais divers étant à la charge de GrandAngoulême (géomètre, notaires, publicité foncière...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026\_05\_69B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026  
Publication : 19/05/2026

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...).

**DE CONSTATER** la sortie de l'actif de la parcelle cadastrée AB43p (c).

**D'IMPUTER** la recette et la dépense à l'Autorisation de Programme 90 Val de Charente 2, n° d'opération 1090001, imputation 2111.

<b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026\_05\_69B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026  
Publication : 19/05/2026



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260512-2026\_05\_69B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026  
Publication : 19/05/2026

